



Grand livre des comptes annuelles

Par **claudio06**, le **06/12/2014** à **09:27**

je suis gerant de sarl a 45 pour cent je suis en litige avec mes associés j'ai demande a notre expert comptable de me fournir le grand livre au 30 octobre 2014 ce luici refuse en me repondant que les autres associes lui on dit que ces document sont au siege de la societé pour etre consultes
j'ai un autre moyen pour avoir ces document
l'expert comptable est il en faute en me repondant de cette maniere
je tiens a preciserque je suis caution solidaire sur les emprunt d de la societé

Par **moisse**, le **07/12/2014** à **10:25**

Bonjour,
La disparition ou la destruction de ce livre implique des sanctions financières à l'endroit de l'entreprise et des sanctions pénales envers son dirigeant.
Seul l'expert- comptable de l'entreprise peut demander sa transmission hors des locaux de l'entreprise.
Il semble donc que la sécurité de ce document implique sa consultation dans les locaux de votre établissement.
Dans une situation conflictuelle vous avez intérêt à un nouvel examen des conditions dans lesquelles vous avez souscrit ces cautions et vérifier qu'elles sont effectivement solidaires ou avec le bénéfice de discussion.